

DEMAIN JE SERAI ...



Commis de salle (Second degré > Article 45)

C'est quoi ?

Le commis de salle est un exécutant qui travaille selon les instructions du responsable. Il effectue le mastic, la mise en place et participe à l'accueil du client. Le commis de salle aide aussi au service, participe à la maintenance et à la remise en ordre. Enfin il travaille dans le respect des règles d'environnement, d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie, il respecte les règles de savoir-vivre et il collabore avec les autres membres du personnel.

Que vas-tu apprendre ?

- aider à la mise en place de la salle et du bar
- aider à l'enregistrement des réservations et accueillir les clients
- aider au service des boissons et des mets
- aider au rangement et à l'approvisionnement des boissons et aider à l'entretien du matériel et des locaux
- s'intégrer dans la vie professionnelle
- communiquer oralement
- communiquer par écrit

Quels titres obtiendras-tu ?

- CQ : certificat de qualification spécifique
- Possibilité d'obtenir une attestation de réinsertion vers une 4e ou une 5e professionnelle

Les qualités essentielles

- Sociabilité
- Réactivité
- Résistance
- Adaptation